



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 septembre 2026
Convocation du : 24 septembre 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 31

L'an deux mille vingt six, le trente septembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Hugues QUESTE, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Christophe LECOEUCE, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Alexis DEBUISSON, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Catherine LE BROUSTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Caroline MARMOUZÉ

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Laurent DERONNE pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Jennifer DELPORTE pouvoir à Céline LOGEZ, Jean-Jacques DERUYTER pouvoir à Michel PLOUY

ABSENTS :

Maxime MOULIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nabil YAHYA

DE26_163

**FINANCES
FESTIVITÉS DE NOËL 2026
TARIFS ANIMATIONS**

Autorisation - Approbation

A l'occasion des fêtes de fin d'année et dans le cadre de sa politique d'animation et d'attractivité du centre-ville, la Ville d'Armentières proposera un programme de festivités comprenant notamment l'organisation d'un marché de Noël.

Dans ce cadre, plusieurs animations seront proposées au public du mercredi 9 au dimanche 13 décembre 2026, parmi lesquelles deux attractions : un petit train et un manège de chaises volantes.

Afin de favoriser l'accès de ces animations au plus grand nombre d'enfants et de familles, il est proposé d'instaurer un tarif unique de 2 € par personne et par attraction.

La participation des usagers sera encaissée par l'intermédiaire de la régie municipale des droits de place habilitée à percevoir ces recettes, selon les moyens de paiement autorisés par celle-ci, contre remise d'un ticket permettant l'accès à l'attraction choisie.

Durant cette même période, des animations seront également organisées au sein de l'Hôtel de Ville, notamment des ateliers créatifs proposés par le service « Temps de l'Enfant ».

Afin de favoriser l'engagement des participants et de limiter les inscriptions non honorées, il est proposé de fixer une participation symbolique de 2 € par participant et par atelier.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De fixer à 2 € par personne et par attraction le tarif d'accès au petit train et au manège des chaises volantes ;
- De fixer à 2 € par participant et par atelier le tarif des animations proposées par le service « Temps de l'Enfant » ;
- D'autoriser l'encaissement des recettes par la régie municipale des droits de place ;
- D'inscrire les recettes correspondantes au budget de l'exercice en cours.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026

ID : 059-215900176-20261001-DE26_163-DE

webdelib

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Nabil YAHYA
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS